

Législature 2017-2021

Séance du 12 novembre 2018

Communication du Conseil communal au Conseil général

N°35

Hôtel du Lac – Nouveau projet

Madame la Présidente,
Mesdames, Messieurs les Conseillers,

Lors de la séance du Conseil général du 23 mai 2018, le Conseil communal vous a communiqué un état de situation de la résiliation du contrat de superficie de l'Hôtel du Lac et Restaurant du Débarcadère. Au niveau de la procédure, nous vous informons que nous avons déposé une action judiciaire en demandant la radiation du droit de superficie, afin que le Tribunal se détermine sur la validité de la résiliation et sur le montant de reprise des infrastructures.

Nous avons par contre le plaisir de vous informer que le Conseil communal va conclure prochainement un accord avec des porteurs de projet intéressés à construire un nouvel hôtel sur le site actuel de l'Hôtel du Lac. Ces porteurs de projet, composés des Staviacois Daniel Grosso, du bureau d'architectes CCHE SA et Franco Rubin, du Groupe Dénériaz SA, ainsi que de la société Anura SA, représentée par Me Damien Piller, ont contacté le Conseil communal après avoir appris la décision de celui-ci de résilier le DDP actuel.

Leur projet est composé d'un hôtel qui comprendra une cinquantaine de chambres ainsi que des appart-hôtels, de même qu'un restaurant au rez, de salles de séminaires, d'un étage consacré au bien-être et d'une terrasse avec piscine et bar en toiture. Toutes ces infrastructures seront ouvertes au public. Elles renforceront l'attractivité d'Estavayer-le-Lac qui souffre d'un manque d'hébergement, comme cela a été confirmé par l'Ecole hôtelière de Lausanne dans sa récente étude sur l'hébergement à Estavayer.

Le projet présenté a convaincu le Conseil communal car il est réaliste et crédible et mené par une équipe expérimentée. Il se situe dans les emprises de l'hôtel actuel, ce qui permet de conserver un large espace public sur la Place Nova Friburgo. Il est aussi cohérent avec les ateliers participatifs que la Commune a menés ces derniers temps pour l'aménagement de ses rives du lac.

Les termes de l'accord qui sera conclu avec les porteurs du projet seront à valider par la suite par le Conseil général, en vue de la conclusion d'un droit de superficie. Cela fera l'objet d'un message lors d'une prochaine séance.

Nous précisons que cette information a été communiquée à la presse ce jour, en présence des porteurs du projet. M. Eric Chassot, Vice-Syndic, va vous présenter les images-clés du projet.

Veuillez agréer, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, nos salutations distinguées.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL :

Le Secrétaire général :
Lionel Conus

Le Syndic :
André Losey

Conseiller communal responsable : André Losey, Syndic











